



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date d'émission : 30-oct.-2025

Date de révision : 30-oct.-2025

Numéro de révision : 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-21403411-003_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Lenor Universalwaschmittel Aprilfrisch Flüssigwaschmittelkapseln (ab 1.2.2026)
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Lessive en doses unitaires
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
Procter & Gamble Switzerland SARL 47 Route de Saint-Georges 1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax: +41 (0)44 786 5699	Procter & Gamble Amiens S.A.S. ZI Nord 150 rue André Durouchez BP 90045 80082 Amiens Cedex 2 France

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pour une utilisation domestique par les consommateurs, suivez les instructions de précaution et de premiers secours figurant sur l'étiquette du produit.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Dangereux pour le milieu aquatique - chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

EUH208 - Contient Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes; 3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal; Limonene; Hexyl Cinnamal; 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde; Linalool; Benzyl salicylate; Delta-Damascone; Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Estimation de la toxicité aiguë
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85480-55-3	20 - 30	01-2119905842-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	-
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	68184-04-3	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-	-
Alcohols,	68439-50-	1 - 5	Aucune	Polymer	Acute Tox. 4 (Oral) (H302)	-	-	-	-

**Universalwaschmittel Aprilfrisch
Flüssigwaschmittelkapseln (ab 1.2.2026)**

C12-14, ethoxylated	9		donnée disponible		Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318)				
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	0 - 1	01-2119489 989-04	259-174-3 259-175-9 268-978-3 268-979-9 915-730-3	Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	1	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	68551-12-2	0 - 1	Aucune donnée disponible	500-221-7	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319)	-	1	-	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	1637294-12-2	0 - 1	01-2120103 156-71	811-285-3	Acute Tox. 4 inhalation (H332) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Limonene	5989-27-5	0 - 1	01-2119529 223-47	227-813-5	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	1	-
Verdyl Acetate	5413-60-5	0 - 1	01-2119488 219-26	219-700-4 226-501-6 259-367-2 911-369-0	Aquatic Chronic 1 (H410)	-	-	1	-
Protease	9014-01-1	0 - 1	Aucune donnée disponible	232-752-2	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)	-	1	-	-
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	0 - 1	01-2119533 092-50	202-983-3 639-566-4	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1B (H317)	-	1	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	0 - 1	01-2119982 384-28	268-264-1	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Linalool	78-70-6	0 - 1	01-2119474 016-42	201-134-4	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Benzyl salicylate	118-58-1	0 - 1	01-2119969 442-31	204-262-9	Aquatic Chronic 3 (H412) Skin Sens. 1B (H317)	-	-	-	-
Delta-Damascone	57378-68-4	0 - 1	01-2119535 122-53	260-709-8 275-156-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	-	1	1	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION :. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Troubles de la vision.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Protease	-	-	-	-	TWA-GVI: 0.00004 mg/m ³ ; Sk RS
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm; TWA: 150 mg/m ³ ; STEL: 50 ppm; STEL: 300 mg/m ³ ;	TWA: 25 ppm; TWA: 140 mg/m ³ ; STEL: 50 ppm; STEL: 280 mg/m ³ ;
Protease	-	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³ ;	TWA: 1 glycine unit/m ³ ; STEL: 3 glycine unit/m ³ ; S	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Limonene	TWA-VME: 1000 mg/m ³ ; vapor STEL-VLCT: 1500 mg/m ³ ; vapor	TWA-AGW; 5 ppm (exposure factor 4); TWA-AGW; 28 mg/m ³ (exposure factor 4); Sk DS	TWA-MAK: 5 ppm; II(4); TWA-MAK: 28 mg/m ³ ; II(4); Peak: 20 ppm; Peak: 112 mg/m ³ ; Sk DS	-	-
Protease	-	-	RS	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Limonene	-	-	-	-	TWA-IPRD: 25 ppm; TWA-IPRD: 150 mg/m ³ ; STEL-TPRD: 50 ppm;

					STEL-TPRD: 300 mg/m ³ ; S
Protease	TWA: 0.00006 mg/m ³ ; STEL: 0.00006 mg/m ³ ;	-	Ceiling: 0.00006 mg/m ³ ;	-	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Limonene	-	-	-	TWA: 25 ppm; TWA: 140 mg/m ³ ; STEL: 37.5 ppm (value calculated); STEL: 175 mg/m ³ (value calculated); As	-
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Limonene	-	-	-	TWA: 28 mg/m ³ ; TWA: 5 ppm; STEL: 20 ppm; STEL: 112 mg/m ³ ; pSk	TWA-(VLA-ED): 30 ppm; TWA-(VLA-ED): 168 mg/m ³ ; pSk S
Protease	Ceiling (VLE-CM): 0.00006 mg/m ³ ;	-	-	-	STEL (VLA-EC): 0.00006 mg/m ³ ; S
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Limonene	TLV-NGV: 25 ppm; TLV-NGV: 150 mg/m ³ ; STEL (Vägledande KGV): 50 ppm; STEL (Vägledande KGV): 300 mg/m ³ ; S	TWA-MAK: 7 ppm; TWA-MAK: 40 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 14 ppm; STEL-KZGW: 80 mg/m ³ ; S	-	-	-
Protease	TLV-NGV: 1 glycine unit/m ³ ; STEL (Bindande KGV): 3 glycine unit/m ³ ;	STEL-KZGW: 0.00006 mg/m ³ ; S	TWA: 0.00004 mg/m ³ ; STEL: 0.00012 mg/m ³ ; poS	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m ³	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	28.7 mg/kg bw/day	30 mg/m ³	0.648 mg/cm ²	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanol	0.83 mg/kg bw/day	2.47 mg/m ³	0.179 mg/cm ²	-

Limonene	9.5 mg/kg bw/day	66.7 mg/m ³	-	-
Protease	-	-	-	0 mg/m ³
Linalool	3.5 mg/kg bw/day	24.58 mg/m ³	3 mg/cm ²	-
Benzyl salicylate	2.21 mg/kg bw/day	7.8 mg/m ³	-	-
Delta-Damascone	2.1 mg/kg bw/day	1.5 mg/m ³	0.116 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	-	-	0.38 mg/cm ²
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	-	-	0.083 mg/cm ²
Protease	-	0 mg/m ³	-
Linalool	-	-	1.5 mg/cm ²
Delta-Damascone	-	-	0.069 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.425 mg/kg bw	1.18 mg/m ³	42.5 mg/kg bw/day
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3 mg/kg bw	9 mg/m ³	17.2 mg/kg bw/day
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	0.25 mg/kg bw	0.435 mg/m ³	0.42 mg/kg bw/day
Limonene	4.8 mg/kg bw	16.6 mg/m ³	4.8 mg/kg bw/day
Protease	2.86 mg/kg bw	-	-
Linalool	2.49 mg/kg bw	4.33 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/day
Benzyl salicylate	0.79 mg/kg bw	1.37 mg/m ³	0.79 mg/kg bw/day
Delta-Damascone	0.25 mg/kg bw	0.43 mg/m ³	0.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale	Travailleur – inhalation, court terme – locale
Linalool	-	-	3 mg/cm ²	-

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Linalool	-	1.5 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur – orale, court terme – systémique	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique
Protease	17.28 mg/kg bw	-	-

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0.025 mg/L	0.003 mg/L	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	0.006 mg/L	0.001 mg/L	0.01 mg/L
Limonene	0.014 mg/L	0.001 mg/L	-
Protease	0.002 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L

Linalool	0.2 mg/L	0.02 mg/L	2 mg/L
Benzyl salicylate	0.001 mg/L	0 mg/L	0.01 mg/L
Delta-Damascone	0.007 mg/L	0.001 mg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	8.1 mg/kg dwt	0.81 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	3.73 mg/kg dwt	0.75 mg/kg dwt	10 mg/L	2.7 mg/kg dwt	-	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	1.3 mg/kg dwt	0.13 mg/kg dwt	1 mg/L	0.256 mg/kg dwt	-	-
Limonene	3.85 mg/kg dwt	0.385 mg/kg dwt	1.8 mg/L	0.763 mg/kg dwt	-	-
Protease	-	-	65 mg/L	0.568 mg/kg dwt	-	-
Linalool	2.22 mg/kg dwt	0.222 mg/kg dwt	10 mg/L	0.327 mg/kg dwt	-	-
Benzyl salicylate	0.583 mg/kg dwt	0.058 mg/kg dwt	10 mg/L	1.41 mg/kg dwt	-	-
Delta-Damascone	0.958 mg/kg dwt	0.096 mg/kg dwt	2.41 mg/L	0.187 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Gants de protection.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	non applicable

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle > 90 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair > 93 °C

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH 7 - 8

Viscosité dynamique

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité relative 1

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Aucune information disponible

Distribution granulométrique

Aucune information disponible

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

coupelle fermée

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques

Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1080 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402) (Rabbit)	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	1700 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw (Rabbit)	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	> 5000 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	> 5000 mg/kg bw (OECD 402) (Rat)	-
Alcohols, C12-16, ethoxylated	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-

(n=3)			
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	> 2000 mg/kg bw (OECD 420) (Rat)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402) (Rat)	>= 1 - <= 5 mg/L air (Rat - 4 hours - Dust/Mist)
Limonene	> 2000 mg/kg bw (OECD 423) (Rat)	-	-
Verdyl Acetate	2750 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	-
Protease	1728 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	-	5000 mg/kg (Rabbit)	-
Linalool	2790 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	5610 mg/kg bw (OECD 402) (Rabbit)	-
Benzyl salicylate	3031 mg/kg bw (EU Method B.1) (Rat)	> 2000 mg/kg bw (EU Method B.3) (Rabbit)	-
Delta-Damascone	1625 mg/kg bw (OECD 401) (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	7.01 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	1.2 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	3 mg/L (Pseudomonas putida; 5 h)	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.8 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.3 mg/L (OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	-	1.38 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	-	-	1001 mg/L (OECD 209; synthetic sewage feed; 3 h)	-
Limonene	0.32 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.72 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	209 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	0.307 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Verdyl Acetate	-	15.8 mg/L (Danio rerio; 96 h)	-	-
Protease	1.58 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	15.6 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	0.327 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Linalool	156.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus; 96 h)	27.8 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	101 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	59 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Benzyl salicylate	1.29 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	1.03 mg/L (EU Method C.1; danio rerio; 96 h)	-	1.16 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Delta-Damascone	4.54 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96 h)	241 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	-

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L (Mesocosm model ecosystem; 56 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.268 mg/L (56 d)	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	-	0.28 mg/L (Pimephales promelas; 30 d)	0.77 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	2.6 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.16 mg/L (OECD 210; Danio rerio; 30 d)	0.028 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	(> 100 mg/L (OECD 301 F; 42 d))	101 (OECD 301 F; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 42 d)
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)p	0.123 mg/L (OECD	0.489 mg/L (OECD	1.01 mg/L (OECD 202;	-	-

**Universalwaschmittel Aprilfrisch
Flüssigwaschmittelkapseln (ab 1.2.2026)**

ropanal	201; Desmodemus subspicatus; 3 d)	203; Danio rerio; 4 d)	Daphnia magna; 2 d)		
Limonene	-	0.37 mg/L (OECD 212; Pimephales promelas; 8 d)	-	(18 mg/L (OECD 209; 0.125 d))	-
Protease	0.042 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.15 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	1.14 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 0.875 d)	-	-
Linalool	-	3.5 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	25 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	(> 100 mg/L (OECD 209; 0.125 d))	-
Benzyl salicylate	0.502 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	-	0.894 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Delta-Damascone	0.38 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	0.118 mg/L (OECD 210; Pimephales promelas; 32 d)	0.35 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-

12.2. Persistence et dégradabilité**Persistence et dégradabilité**

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85 % (OECD 301 B; CO2 evolution; 29 d)	-	-	-
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	90 % (OECD 303 A)	-	-	-
Alcohols, C12-14, ethoxylated	95 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	0 % (OECD 301 C; aerobic; mixture of sewage, soil and natural water, O2 consumption; 28 d)	-	0.054	50 (OECD 314; aerobic; 1.9 d)
Alcohols, C12-16, ethoxylated (n=3)	60 % (OECD 301B; 28d; aerobic)	-	-	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	77 % (O2; OECD 302 C; 60 d)	365 (OECD 111)	-	-
Limonene	71.4 % (CO2; OECD 301 B; 28 d)	-	-	-
Verdyl Acetate	14 %	-	-	-
Protease	102 % (EPA OPPTS 835.3110; CO2 evolution; 29 d)	-	-	-
Linalool	64.2 % (O2; OECD 301 D; 28 d)	-	-	-
Benzyl salicylate	93 % (O2; OECD 301 F; 28 d)	-	-	-
Delta-Damascone	16 % (O2; OECD 301; 28 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1.73
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.7
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	3.7
Limonene	4.38
Verdyl Acetate	4.2
Protease	-3.1

Hexyl Cinnamal	5.3
Linalool	2.9
Benzyl salicylate	4

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Alcohols, C12-14, ethoxylated	5.24 (OECD 123)	-
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	5.6 (OECD 117)	-
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	3.7 (OECD 117)	59.4 L/kg
Limonene	4.38 (OECD 117)	864.8 L/kg
Protease	-1.3 (OECD 107)	-
Linalool	2.9	-
Benzyl salicylate	4	120-1170 (OECD 305 E)
Delta-Damascone	4.2	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	3.5
Alcohols, C12-14, ethoxylated	267.1
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	4.12
3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal	3.3 (OECD 121)
Limonene	6324
Benzyl salicylate	5623
Delta-Damascone	1259 (1259 (OECD 121))

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants

non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Sensibilisant cutané	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Date d'émission : 30-oct.-2025

Date de révision 30-oct.-2025

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité